

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2008**

**La séance est ouverte à 17 h 30, présidée par M. Alain BELVISO  
qui procède à l'appel nominal.**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre de Conseillers en exercice .....</b> | <b>79</b> |
| <b>Présents .....</b>                          | <b>67</b> |

**Ayant donné procuration :**

**M. Gilles AICARDI (mandat) à M. Antoine DI CIACCIO  
M. Patrick ARNOUX (mandat) à M. Gérard RAMPAL  
Mme Sylvia BARTHELEMY (mandat) à M. Alain GREGOIRE  
M. Benjamin DURAND (mandat) à Mme Hélène LUNETTA  
Mme Stéphanie HARKANE (mandat) à M. Arthur SALONE  
M. Marc MAIO (mandat) à M. Jean-Pierre EQUINE  
Mme Virginie MAKEEFF (mandat) à Mme Marie-Georges PRUNEAU  
M. Robert MIECHAMP (mandat) à Mme Danièle GARCIA  
Mme Mireille PARENT (mandat) à M. Joël QUINARD  
M. Raymond ROCCHIA (mandat) à M. Guy BARBAROUX  
M. Gabriel SCHANG (mandat) à M. Patrick PIN  
M. André SINET (mandat) à M. Jacques ATHIAS**

**Mme Sophie AMARANTINIS-ARTARIA est désignée  
pour assurer le secrétariat de cette séance.**

**Monsieur BELVISO** : Conseil communautaire qui, vous le savez tous, revêt ce soir un caractère exceptionnel puisqu'il s'intègre, une semaine à peine avant la séance annoncée du Conseil de communauté qui aura lieu le 10 décembre prochain avec, à son ordre du jour, le débat d'orientation budgétaire.

Conseil de communauté, avec une seule délibération à l'ordre du jour et conseil de communauté rendu nécessaire par une bonne nouvelle qui est la demande d'adhésion formulée par le conseil municipal de Cadolive à notre communauté d'agglomération.

Demande d'adhésion formulée il y a quelques jours, le 22 novembre dernier par une délibération votée à l'unanimité des membres du conseil municipal de la commune de Cadolive, et séance du conseil de communauté que nous avons voulue la plus rapide possible sans attendre la séance du 10 afin de permettre, si possible, que cette procédure d'adhésion puisse être validée par Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône avant le 31 décembre de cette année ; ce qui va conduire l'ensemble des conseils municipaux de notre communauté à se réunir d'ici la fin de la semaine et vous avez, sans doute, tous reçu des convocations correspondant à ces séances afin qu'intercommunalité et communes puissent, si vous en décidez ainsi, accepter l'adhésion d'une douzième commune à notre intercommunalité.

Une décision du conseil municipal de Cadolive qui, cela va sans dire, nous ravit ; c'est aujourd'hui l'aboutissement d'un long processus, d'abord au sein de la communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon dont la commune de Cadolive était membre, dans le cadre notamment de l'élaboration du projet de territoire, c'est aussi un long processus qui fait suite à la volonté de la commune de Cadolive d'être partie intégrante du Syndicat mixte d'élaboration du schéma de cohérence territorial et la volonté de cette commune de travailler aux côtés de la commune de Gréasque et aux côtés de la communauté d'agglomération dans le même sens sur les objectifs partagés dans le cadre de cette élaboration.

Et c'est aussi un long processus de travail en commun sur les propositions portées par notre Communauté d'agglomération, c'est aussi, pour la commune de Cadolive, un long processus démocratique dans la commune, chez les élus, avec la population, qui a conduit donc les membres du conseil municipal à voter à l'unanimité cette demande.

Cela souligne plusieurs choses, me semble-t-il. D'abord, effectivement, la force du travail que nous avons entrepris depuis plusieurs années et le partenariat qui a existé et qui existe avec la commune de Cadolive ; c'est la reconnaissance (une fois de plus) par une commune supplémentaire du travail et de la force des politiques alternatives qui sont portées ici par la Communauté d'agglomération et qui peuvent trouver du répondant dans les communes et permettre ainsi, par leur déploiement de trouver une réponse efficace aux besoins des populations.

Je pense à toutes les questions liées aux transports notamment et qui ont fait partie ces derniers mois d'une forte interrogation et discussion avec la commune de Cadolive.

C'est aussi la reconnaissance, toute simple, d'un fait géographique qui est, qu'effectivement, la commune de Cadolive, par la vie de ses habitants, par le fait qu'elle fasse partie intégrante du bassin versant de l'Huveaune, souhaite continuer à porter des politiques intercommunales avec les communes avec qui elle a toujours été en relation, celles issues de l'ancienne communauté de communes et puis, avec l'ensemble du bassin de vie du Pays d'Aubagne et puis, sans aucun doute, c'est aussi, si nous l'acceptons, un élément supplémentaire qui va nous permettre d'asseoir un peu plus la place de notre intercommunalité dans le débat métropolitain.

Cela montre que nous conservons, ici, toute notre force attractive, cela montre que les propositions que nous portons d'une identité respectée, d'un partage de projets, dans le partenariat et la coopération avec Marseille et Aix, mais dans le respect de ce que nous sommes, a été une nouvelle fois entendu et puis, peut-être, on ne sait jamais, cela pourrait peut-être avoir des suites dans les mois à venir.

En tout cas, je vous propose donc, sur l'ensemble de ces bases, de prendre acte de la délibération du conseil municipal de Cadolive en date du 22 novembre et d'accepter la candidature de la commune de Cadolive comme partie intégrante de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

J'ouvre le débat.

**Madame GARCIA** : Tout simplement, je voudrais dire qu'en tant que conseillère générale du canton de Roquevaire, j'approuve vraiment totalement l'adhésion de Cadolive à la Communauté d'agglomération. Je trouve que nous allons faire du bon travail ensemble.

**Monsieur JULLIEN** : Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, c'est avec un très grand plaisir que j'ai appris dans le courant de la semaine la décision du conseil municipal de la commune de Cadolive.

Comme vous le savez et comme l'a précisé et l'a rappelé le Président, la commune de Cadolive était membre de la communauté de l'Etoile que j'avais l'honneur de présider jusqu'au 31 décembre 2006, date à laquelle Monsieur le Préfet a signé l'arrêté de dissolution que nous avons souhaité ; et c'est vrai que ce n'était pas de gaieté de cœur que le conseil communautaire de l'Etoile avait souhaité sa dissolution qui laissait forcément deux communes sur le bord de la route (on l'a souvent dit, c'était un petit peu ça).

La commune de Cadolive et la commune de Gréasque, qui n'avaient pas vu, dans un premier temps, l'intérêt qu'il y avait à rejoindre, comme nous l'avions décidé pour les cinq communes qui sont là maintenant, cette communauté du Pays d'Aubagne.

Donc c'est avec un grand plaisir que j'accueille ce soir la décision du conseil municipal de la ville de Cadolive et j'espère que d'autres communes qui n'ont pas encore d'intercommunalité prendront le même chemin.

Encore une fois, je ne veux pas me poser en donneur de leçons, mais c'est vrai qu'à aucun moment de notre scission, nous avons laissé ces communes de Cadolive et de Gréasque sur le bord de la route, nous les avons associées aux travaux (comme l'a précisé le Président) de notre territoire au niveau du SCOT, dans beaucoup de domaines et je trouve que la décision qui a été prise par le conseil municipal de Cadolive vient corroborer tout ce qui a été fait, justement, avec tous les élus communautaires de notre communauté d'agglomération.

Donc c'est encore une fois un très grand plaisir pour moi et je suis ravi, cela lève un petit peu l'amertume que nous avons lorsque nous avons décidé la dissolution en laissant ces communes-là, et notamment la commune de Cadolive, sur le bord de la route.

En tout cas, je souhaite bienvenue à la commune de Cadolive parce que je suppose que votre décision va être pratiquement unanime.

**Monsieur GAZAY** : Monsieur le Président, mes chers collègues.

Nous nous félicitons également de cette demande d'adhésion de la commune de Cadolive à cette belle Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Je crois qu'elle traduit quelque part l'attractivité de notre territoire, donc accueillons-les comme nous savons le faire sur cette terre d'Aubagne et de l'Etoile.

**Monsieur PITTERA** : Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers, ce soir nous allons accueillir une nouvelle commune ; nouvelle commune qui a décidé elle-même, c'est son droit et c'est son choix, d'appartenir à notre communauté d'agglomération.

Cette commune, à l'époque, n'avait pas accepté, lors de la dissolution de la communauté de communes de l'Etoile, d'intégrer notre nouvelle collectivité qui s'était étendue, elle n'avait pas accepté d'être intégrée, bon c'était son choix et c'était aussi son droit.

Aujourd'hui, je dirais, nous l'acceptons parce qu'elle l'a choisi et c'est la première chose, c'est-à-dire que nous respectons le choix des communes, une commune a choisi et nous respectons son choix, nous l'acceptons aussi parce que cela ne modifie en rien notre territoire, cela ne modifie en rien la cohérence de notre territoire, cela ne modifie en rien, je dirais, il n'y aura pas d'impact important sur notre cohérence territoriale et c'est pour cela aussi que nous accepterons cette commune, parce qu'elle l'a choisi et parce que cela n'a pas d'impact important sur la cohérence du territoire que nous avons décidé de faire.

Donc ce soir, bien sûr, je crois que nous pouvons tous nous féliciter que cette commune qui est aujourd'hui enclavée entre deux autres communes qui appartiennent aussi à notre territoire, Saint-Savournin au nord et au sud Peypin, avec une petite continuité effectivement avec Allauch, mais

*c'est une commune qui est maintenant enclavée, qui a des difficultés à fonctionner, nous l'avons bien vu lors des derniers conseils, nous avons été obligés de faire des délibérations particulières pour cette commune, elle est toute petite, c'est normal que nous l'acceptions.*

*Nous l'acceptons parce qu'elle l'a choisi, nous l'acceptons parce qu'elle n'implique aucune modification profonde de notre territoire.*

*Je vous remercie.*

**Monsieur FONTAINE :** *Je crois qu'en tenant compte de la grandeur des territoires, les événements peuvent être perçus différemment, mais je crois que sur notre département, il y a des choses intéressantes qui se produisent depuis maintenant quelques mois dans la cohérence et l'intelligence.*

*Je prends un exemple qui nous touche de près : c'est la nouvelle politique qui est développée par la communauté urbaine de Marseille et la possibilité d'avoir aujourd'hui des relations simples nous permettant de travailler très tranquillement sur les projets portés en commun, je pense en particulier à la question des transports et je considère, qu'à l'échelle de notre territoire, l'adhésion de la commune de Cadolive est aussi à mon avis, très significative de cette volonté, sur le département des Bouches-du-Rhône, d'avoir, enfin, des logiques qui nous permettent de rattraper tous les retards qu'on a pu prendre ces dernières années.*

*En me rappelant aussi qu'un certain nombre jouait sur la division, il y a de ça quelque temps et qu'aujourd'hui, ils jouent sur le rassemblement, c'est signe que chacun peut évoluer et dans la mesure où les gens évoluent positivement, je pense qu'on peut très volontiers accepter cette évolution.*

*Donc au nom de la ville d'Aubagne, de l'ensemble des élus de la majorité municipale, nous vous félicitons naturellement de cette adhésion et je ne sais plus si c'est mon ami, Monsieur JULLIEN qui a dit qu'il espérait que cela allait donner l'idée à d'autres d'en faire autant car on est très mal quand on est seul, donc plutôt que d'être contraint par les autorités préfectorales à aller dans un rassemblement ou dans un autre, je pense qu'il est toujours intéressant de savoir choisir soi-même.*

*C'est l'exemple qu'a montré la ville de Cadolive, donc bravo.*

**Monsieur BELVISO :** *Merci pour ce moment qui se veut œcuménique.*

*Et je voudrais remercier Monsieur PITTEA (une fois n'est pas coutume), pour avoir souligné le fait que l'adhésion de Cadolive correspondait à la cohérence territoriale de ce que nous portions et je voulais l'en remercier parce que c'est exactement le contraire de ce que disait Madame BARTHELEMY dans cette même enceinte, le 15 décembre dernier, qui, faisant référence aux propos antérieurs de Monsieur PITTEA, disait : « surtout Cadolive a le droit de ne pas venir, parce que Cadolive n'a rien à voir avec nous, c'est le bassin de l'Arc ».*

*Eh bien, je crois que les mois de mars passant, chacun a pu se pencher sur la géographie et je vous propose donc de passer au vote de cette délibération. Je mets donc aux voix la délibération unique de ce conseil de communauté.*

### **Sur le rapport de M. Alain BELVISO**

**N° : 1-1208**

**OBJET : ADMINISTRATION - Adhésion de la commune de Cadolive à la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.**

La commune de Cadolive vient de délibérer (délibération du Conseil municipal de Cadolive du 22 novembre 2008) pour demander son adhésion à notre Communauté d'agglomération.

Nous vous proposons d'apporter une réponse positive à cette demande et d'accepter d'étendre en conséquence le périmètre de notre communauté d'agglomération.

En effet, de par sa situation géographique, Cadolive est partie intégrante du bassin de vie formé par les 13 communes initialement réunies dans deux intercommunalités « Garlaban Huveaune Sainte-Baume » et « Pays de l'Etoile et du Merlançon ».

De plus, l'élaboration d'un projet de territoire, suivie de la signature d'un contrat de territoire

avec la Région et l'Etat, la création du syndicat mixte pour l'élaboration du SCOT, ont manifesté la reconnaissance, pour ces partenaires institutionnels, du lien de solidarité qui réunit cette commune à notre agglomération et de la pertinence de ce territoire.

Enfin, cette adhésion nouvelle contribue à renforcer notre territoire et confirme son attractivité.

Le Conseil communautaire,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté inter préfectoral du 29 décembre 2006 relatif à la dissolution de la communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile adoptés en séance du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2008,

**VU** la délibération en date du 22 novembre 2008 de la commune de Cadolive demandant son adhésion à notre communauté d'agglomération

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'accepter, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT et conformément à sa délibération, l'adhésion à notre communauté de la commune de Cadolive.

**ARTICLE 2** : De notifier, pour avis, cette délibération à chacune des communes membres de notre Communauté d'agglomération.

**ARTICLE 3** : De demander à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône de prendre l'arrêté de modification de notre périmètre correspondant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.**